

MANIFESTE DE LA FEJ

PAS DE DEMOCRATIE EN EUROPE SANS INDEPENDANCE DES JOURNALISTES

PAS DE LIBERTE DE L'INFORMATION SANS PLURALISME

Le pluralisme de la presse constitue un des piliers essentiels de la démocratie en Europe.

Mais aujourd'hui sur notre continent, la liberté des medias, le pluralisme, l'indépendance des journalistes sont de plus en plus menacés par les pressions politiques et économiques, ainsi que par la globalisation du système médiatique.

Les journalistes sont devenus les premières victimes de cette crise systémique. Ainsi, les droits du travail des journalistes sont sans cesse remis en cause, les conditions de travail se dégradent, ce qui entraîne une baisse qualitative des contenus des medias avec pour conséquence une perte de confiance des citoyens dans l'information et les journalistes.

Les pressions politiques et économiques accentuent les risques de censure ou d'autocensure des journalistes dans toute l'Europe.

Face à cette situation, la Fédération européenne des journalistes (FEJ), première organisation représentative des journalistes en Europe, forte de 320.000 membres dans 39 pays, a plus que jamais pour tâche de défendre les droits des journalistes et de promouvoir le journalisme comme « bien public ».

A l'occasion des élections européennes, *la FEJ appelle tous les candidats à s'engager sur ce Manifeste des Journalistes, pour un retour à la liberté et au pluralisme des medias en Europe.*

1. **PAS DE DEMOCRATIE SANS INDEPENDANCE DES JOURNALISTES**
2. **PAS DE LIBERTE DE LA PRESSE SANS PLURALISME DE L'INFORMATION**
3. **PAS DE DEMOCRATIE SANS DROITS SYNDICAUX**
4. **PAS DE LIBERTE DES JOURNALISTES SANS RESPECT DES DROITS D'AUTEUR**
5. **PAS DE JOURNALISME DE QUALITE SANS RESPECT DES CONDITIONS DE TRAVAIL**
6. **LE JOURNALISME EST UN BIEN PUBLIC**
7. **PAS DE LIBERTE DE LA PRESSE SANS TRANSPARENCE**
8. **DEFENDRE L'AVENIR DU JOURNALISME**
9. **PAS DE PRESSE LIBRE SANS SECURITE DES JOURNALISTES**
10. **LE JOURNALISME ETHIQUE GARANT D'UNE INFORMATION CREDIBLE**

1. **PAS DE DEMOCRATIE SANS INDEPENDANCE DES JOURNALISTES.** Il est indispensable que les législations, que ce soit au plan national ou européen, en particulier dans les domaines de la sécurité, de l'anti-terrorisme, de la protection des données ainsi que celle des personnes, soient toujours conformes à l'article 11 de la Charte européenne, qui protège les droits fondamentaux des journalistes à la liberté d'expression et d'information, y compris la protection des sources journalistiques.

PROPOSITIONS

- Maintien de l'**exception pour les journalistes concernant l'accès aux documents** (*Directive 95/46/EC*);
- Réaffirmation de la **protection des sources des journalistes dans les législations nationales et dans les pratiques des Etats membres** (Article 10 de la Convention);
- **Le respect de la liberté de la presse, du pluralisme et de l'indépendance des journalistes conditionnent l'adhésion à l'UE. Des dispositions doivent être prises pour recenser les cas de violations de la législation européenne dans ce domaine.**
- Les journalistes doivent pouvoir exercer leur droit de critique envers les dirigeants de leurs Etats. Les journalistes ne pourront pas être privés de leur liberté et les organes de presse interdits à la suite de critiques formulées contre les responsables politiques.

2. **PAS DE LIBERTE DE LA PRESSE SANS PLURALISME DE L'INFORMATION.** Des mesures législatives doivent être prises pour assurer l'indépendance des medias en Europe et garantir le pluralisme, en régulant les concentrations des medias à laquelle se livrent les dirigeants des groupes de presse. Un environnement favorable doit être créé qui permette aux medias indépendants de se développer.

PROPOSITIONS

- **Nécessité d'une transparence dans la gouvernance juridique et économique des medias.** Des mesures législatives doivent être prises **pour assurer l'indépendance des medias face aux groupes de presse en situation de monopole** et exerçant de facto une position dominante.
- **L'indépendance éditoriale** des medias face aux actionnaires doit être assurée par la mise en œuvre de codes de conduite *garantissant cette indépendance, empêchant les propriétaires d'interférer dans le travail de la rédaction, ou de compromettre leur impartialité.*
- Interdiction doit être faite aux dirigeants politiques en responsabilité d'assurer des fonctions journalistiques.
- Soutenez [l'Initiative européenne pour le pluralisme dans les médias](#)

3. **PAS DE DEMOCRATIE SANS DROITS SYNDICAUX.** L'Europe doit assurer le droit des journalistes et particulièrement des pigistes à adhérer à un syndicat et à être inclus dans les négociations des conventions collectives et des accords en vertu de l'article 12 de la Charte européenne.

PROPOSITIONS

- Etablir et renforcer le **dialogue social** dans les medias au niveau national et européen principalement dans les nouveaux Etats membres où le dialogue social est absent tant dans les medias traditionnels que dans la presse en ligne.
- Tous les journalistes doivent bénéficier des **mêmes droits et d'une égalité de traitement**, indépendamment de leur statut et y compris pour les pigistes.
- **Nécessité de promouvoir des codes de bonnes pratiques (comme la Charte des pigistes)** sous la responsabilité des syndicats impliquant tous les journalistes, pigistes inclus.
- **La pratique de la libre concurrence ne doit pas contrevenir aux conventions collectives.** Les pigistes, *particulièrement fragiles*, doivent être *défendus* et pris en compte dans les négociations entre syndicats et patronat.

4. **PAS DE LIBERTE DES JOURNALISTES SANS RESPECT DES DROITS D'AUTEUR.** La législation européenne doit veiller à mieux garantir le respect des droits d'auteur des journalistes, y compris pour les pigistes et les photographes. La protection des droits moraux et patrimoniaux des auteurs-salariés que sont les journalistes doit être garantie par l'établissement de contrats de travail ad hoc.

PROPOSITIONS

- **Reconnaissance du statut d'auteur des journalistes et d'une juste rémunération** pour l'utilisation de chacune de leurs œuvres.
- **Interdiction des contrats illégaux** contraignant les journalistes à céder leurs droits d'auteur à l'employeur sans contrepartie.
- **Interdictions des clauses abusives** dans les contrats relatifs aux droits d'auteurs exigeant que les journalistes cèdent leur droit pour une période indéterminée en échange d'une somme forfaitaire.
- Révision des contrats qui ne respectent pas une rémunération équitable des droits d'auteur.

5. **PAS DE JOURNALISME DE QUALITE SANS RESPECT DES CONDITIONS DE TRAVAIL.** La législation européenne doit renforcer les droits sociaux des journalistes et faire barrage à la précarité croissante dans cette profession afin d'assurer des conditions de travail décentes et garantir la qualité de l'information.

PROPOSITIONS

- L'indépendance des journalistes doit être assurée par des **conditions de travail adéquates et notamment une protection sociale conséquente.**
- Les Etats membres doivent s'assurer que les conditions de travail faites aux journalistes sont conformes à la **Charte sociale européenne.**
- **Défendre les conventions** *comme l'outil nécessaire pour faire respecter les droits du travail et les droits sociaux des journalistes.*
- **Réglementer les contrats individuels** qui sont contraires aux droits et aux législations du travail des journalistes.
- **Améliorer l'égalité hommes/femmes** notamment en bannissant **les écarts de salaires entre les journalistes hommes et femmes**

6. **LE JOURNALISME EST UN BIEN PUBLIC.** L'Europe doit veiller à la préservation d'un service public de Radio et Télévision fort avec des moyens budgétaires suffisants pour assurer son indépendance de toutes pressions politiques. Un service public de qualité dans tous les états membres est un élément clé pour garantir le pluralisme de l'information.

PROPOSITIONS

- Favoriser un modèle adéquat de financement pour assurer un service *public indépendant* de radio et télévision servant l'intérêt du public.
- Bannir les mesures de restructuration, la fermeture ou *les mesures de réduction des personnels du service public*, qui affectent la qualité des contenus.
- Le service public doit être **protégé de toutes pressions politiques** au quotidien et notamment sur la ligne éditoriale. Les postes de direction du service public ne peuvent être attribués à des personnalités ayant des responsabilités politiques.
- Les autorités de régulation concernant les medias doivent travailler de façon impartiale et efficace, en particulier pour l'attribution des licences.

7. **PAS DE LIBERTE DE LA PRESSE SANS TRANSPARENCE.** L'Union européenne doit garantir l'exercice du journalisme d'investigation en donnant libre accès à tous les documents dans l'UE et renforcer la législation en la matière pour assurer la transparence des décisions dans l'Europe des 28 Etats membres.

PROPOSITIONS

- L'UE doit favoriser le **libre accès** à tous les documents pour les citoyens ainsi qu'aux journalistes.
- Les Etats membres doivent faciliter l'accès des medias aux données publiques.
- Inscription obligatoire de toutes les organisations lobbyistes sur le **Registre de transparence de l'UE**.

8. **DEFENDRE L'AVENIR DU JOURNALISME.** Pour assurer la qualité et la diversité du journalisme, il faut des financements indépendants et durables, qui garantissent à la fois le contenu de l'information et la formation professionnelle des journalistes.

PROPOSITIONS

- Soutien aux initiatives visant à explorer de **nouvelles voies de financement** du journalisme pour assurer l'avenir de la profession.
- L'UE et les éditeurs doivent **développer les compétences et les emplois**, et investir dans les formations de-tous les journalistes, pigistes inclus.
- Promouvoir **l'éducation aux medias** et à la profession de journalistes en direction des jeunes générations.
- Assurer une formation continue des journalistes, y comprise pour les pigistes, tout au long de leur carrière.

9. **PAS DE PRESSE LIBRE SANS SECURITE DES JOURNALISTES.** Les journalistes doivent pouvoir travailler librement en Europe sans craindre d'être victimes de violences physiques ni d'être privés de leur liberté.

PROPOSITIONS

- La **tolérance zéro** doit être la ligne politique adoptée par l'UE pour réprimer toute violation de la sécurité des journalistes notamment pour ceux qui assurent une couverture dans des zones de conflit.
- Les éditeurs doivent assurer une « **formation sécurité** » spécifique pour les journalistes, dont les pigistes, qui se rendent dans les zones à risques.
- Il faut interdire les législations d'Etats membres qui *empêchent les* journalistes de couvrir des manifestations. La sécurité des journalistes couvrant ces événements doit être assurée.

10. LE JOURNALISME ETHIQUE GARANT D'UNE INFORMATION CREDIBLE. Les citoyens en Europe doivent pouvoir disposer grâce au journalisme éthique d'une information sûre et vérifiée fournie par des journalistes en responsabilité.

PROPOSITIONS

- **Promouvoir la mise en place de moyens d'autorégulation**, tels que des codes d'éthique et des conseils de presse qui garantissent les valeurs du métier. Accorder à ces organismes les moyens d'agir.
- Pousser les **éditeurs et les directions d'entreprise de presse** à faire respecter la déontologie pour assurer un niveau qualitatif de la profession et sa crédibilité.
- *Soutenir les initiatives qui permettent d'entendre des voix issues de toutes les couches de la société pour assurer **la diversité des contenus dans les medias.***